



**COMITE PERMANENT  
DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET  
INTERNATIONALE DES JEUNES  
18 JUIN 2014**

**PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS**

## SOMMAIRE

« Faciliter l'accès à la mobilité des jeunes avec moins d'opportunité »	3
« Mieux connaître les bénéficiaires »	6
« Mettre en place des stratégies régionales »	11
« Rendre l'offre de mobilité plus visible et lisible »	13
« Valoriser les acquis de la mobilité »	16

**Groupe de travail :**  
**« Faciliter l'accès à la mobilité des jeunes avec moins d'opportunité »**

**Problématique**

Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Thème**

Faciliter l'accès des jeunes avec moins d'opportunité (JAMO) à la mobilité européenne et internationale

Mesure 31 du plan d'action Priorité Jeunesse

**Exposé des motifs**

Les jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) sont un public prioritaire dans le cadre de la mobilité européenne et internationale. Ils en sont souvent largement éloignés et sont difficilement identifiables au sein de groupes.

Ils sont souvent éloignés de la mobilité en raison de multiples freins. L'accès à la mobilité des JAMO dans le droit commun, l'effort de valorisation des impacts de leur mobilité doit être poursuivi, afin de mobiliser à la fois le jeune, son entourage et tous les acteurs concourant à cet objectif.

Par ailleurs, la définition des JAMO de la Commission européenne est très large et il s'avère que tout jeune peut être identifié comme tel, à un moment donné de son parcours. C'est le caractère combinatoire des difficultés rencontrées qui justifie un accompagnement spécifique à la mobilité. La mobilité des JAMO est donc une mobilité accompagnée qui s'inscrit dans un parcours mais également d'une mobilité apprenante faisant appel à l'éducation formelle ou non-formelle ou à la combinaison des deux.

Le groupe de travail a réfléchi aux problématiques liées à la levée des freins à la mobilité des JAMO telles que l'information et la communication ciblée, la valorisation, la sensibilisation des acteurs, la mise en place des partenariats, l'accompagnement spécifique de ces jeunes...

La participation des JAMO doit dépasser le seul programme européen « Erasmus + » mais être partie intégrante de tout dispositif de mobilité qui s'adresse aux jeunes. Cela est d'autant plus nécessaire que, dans le cadre de la mesure 31 du plan d'action Priorité Jeunesse, il était envisagé d'inscrire la mobilité internationale parmi les priorités nationales des fonds structurels européens. L'utilisation de ces fonds s'avérant complexe, il était prévu de mettre en place des structures d'intermédiation et de formation afin d'en garantir l'accès au plus grand nombre. Cette réflexion n'a pas pu aboutir au niveau national.

Les travaux ont permis de constater qu'il y avait un savoir-faire pour la mobilité des JAMO et, pour en valoriser les effets leviers, qu'il était insuffisamment partagé. Aujourd'hui, pour atteindre les objectifs d'augmenter la mobilité des JAMO, il est indispensable de partager les expériences, les savoir-faire, les évaluations...

Enfin, l'inscription de la mobilité dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle n'est pas toujours bien prise en compte dans les dispositifs existants. Certaines interrogations perdurent :

- Comment financer l'ingénierie de programme préalable à la construction de parcours de mobilité d'insertion ?
- Comment prendre en compte les aspects de certification et les acquis dans le parcours avec l'intervention spécialisée des professionnels pour accompagner les jeunes à leur retour de

mobilité ?

- Comment faire cohabiter dans un même parcours Erasmus + Jeunesse et Erasmus + Education-Formation ?

### Recommandations

- **Pour les professionnels**
  - Leur faire connaître tous les financements possibles pour la mobilité et les appuyer dans le développement de projet ou dans la réponse aux appels à projets (FSE, IEJ...)
  - Leur donner la possibilité de se former, d'identifier et d'engager des partenariats solides et pérennes ;
  - Participer à une mobilité ;
  - Conduire des projets d'échanges de professionnels avec des homologues européens...
  - Encourager voire structurer un partenariat dédié à l'accompagnement des JAMO ;
  - Faire connaître le cadre de la participation des JAMO et notamment les NEET aux programmes de mobilité et du financement possible dédié aux coûts induits à ces jeunes ;
  - Leur faire connaître les impacts positifs de la mobilité sur les jeunes afin qu'ils intègrent la mobilité dans leurs programmes d'accompagnement et de formation.
- **Pour les jeunes et les professionnels :**
  - Afficher clairement la priorité donnée aux JAMO dans les projets de mobilité ;
  - Rendre visible l'offre de mobilité et lutter contre les représentations selon lesquelles les programmes de mobilité seraient principalement destinés à des jeunes privilégiés et diplômés ;
  - Rendre lisible l'offre de mobilité dédiée aux JAMO à l'appui d'une communication adaptée et attractive ;
  - Organiser un lieu d'accueil et d'information identifié accessible à tous : (jeunes, professionnels, familles) ;
- **Pour les jeunes :**
  - Favoriser l'information par les pairs, le parrainage d'anciens JAMO et/ou de professionnels ayant bénéficié d'une mobilité et la mise en réseau des jeunes notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les zones rurales à revitaliser.
- **Pour tous et les entreprises**
  - Il est indispensable de mener une campagne de valorisation de la mobilité de ses acteurs et des jeunes qui en bénéficient ainsi que de ses acquis dans le cadre de la reprise d'un parcours.

### Points de sortie envisagés

Afin d'accroître et de diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes, il est nécessaire de créer pour les JAMO en particulier une culture de la mobilité.

Pour répondre à ces recommandations, deux niveaux d'action stratégiques doivent être mis en place :

- **Au niveau national**, il est nécessaire que les opérateurs (agences nationales, offices,...) fixent une stratégie au niveau national pour l'implication des JAMO dans les projets qu'ils subventionnent et qu'ils adjoignent à l'objectif chiffré qu'ils se sont assignés dans leurs plans de travail à un suivi qualitatif des réalisations ;
- **Au niveau régional**, les comités régionaux de la mobilité européenne et internationale

pourraient :

- d'une part accompagner la mise en place des plateformes régionales de la mobilité dont le cahier des charges ciblera explicitement l'accompagnement de développement de projet de mobilité pour les JAMO ;
- d'autre part créer en leur sein un groupe de travail spécifique ayant pour rôle de développer la mobilité européenne et internationale et de déterminer des objectifs d'entrée des JAMO dans les programmes, de capitaliser les expériences en cette matière et de rendre accessibles les outils existants ou à venir.

#### **Structure porteuse envisagée**

Au niveau national : les opérateurs de la mobilité

Au niveau régional : les comités régionaux de la mobilité

#### **Moyens nécessaires estimés**

Nécessité de mobiliser des fonds régionaux, nationaux et européens pour financer l'accompagnement spécifique des JAMO en amont, durant et après la période de mobilité.

**Groupe de travail : « Mieux connaître les bénéficiaires »  
Recommandation 1**

**Problématique**

Mieux connaître les bénéficiaires

**Thème**

Mieux connaître et diffuser les résultats des études qualitatives relatives à la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Exposé des motifs**

Relevant qu'il existe un certain nombre d'études, publications, rapports relatifs à la mobilité européenne et internationale des jeunes, il conviendrait d'en faire une liste raisonnée qui puisse ensuite être diffusée largement.

**Recommandation**

L'élaboration d'une bibliographie permet un premier repérage des études qualitatives sur la mobilité européenne et internationale des jeunes. Le travail mené pour le groupe a montré la grande diversité des sources mais aussi leurs lacunes.

- Le groupe propose de rendre publique cette bibliographie et de la mettre en ligne sur le futur portail de la mobilité.
- Pour aller plus loin, il recommande qu'à partir des sources identifiées un travail de synthèse soit engagé sous forme d' « une revue de littérature ». Ce travail plus conséquent nécessite des ressources dédiées.

**Point de sortie envisagé**

Réalisation et diffusion d'une synthèse des études qualitatives disponibles.

**Structure porteuse envisagée**

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, avec l'appui de l'Agence Erasmus+ France Education Formation

**Moyens nécessaires estimés**

1 ETP sur 3 mois (mobilités non formelles)  
1 ETP sur 3 mois (mobilités formelles)

**Groupe de travail : « Mieux connaître les bénéficiaires »  
Recommandation 2**

**Problématique**

Mieux connaître les bénéficiaires

**Thème**

Mieux connaître et diffuser les données quantitatives relatives à la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Exposé des motifs**

Un premier recensement (non exhaustif) des sources de données quantitatives (statistiques) a été réalisé et a montré la grande hétérogénéité des items renseignés et donc des données.

**Recommandation**

Il conviendrait que les acteurs de la mobilité s'accordent sur la présence systématique de descripteurs dans leurs données administratives ou de gestion et définissent ensemble un socle commun minimum dans le but d'obtenir à terme une meilleure convergence des sources, d'en permettre une consolidation et une certaine forme de comparabilité.

**Point de sortie envisagé**

Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique pour produire une liste d'items communs et intégration de ces derniers dans les outils de gestion des opérateurs.

**Structure porteuse envisagée**

Pilotage du groupe : DJEPVA/MCEI  
OFAJ, OFQJ, INJEP/Agence Erasmus+ France Jeunesse&Sport, Agence Erasmus+ France Education Formation, Ubifrance, MAE, MAAF...

**Moyens nécessaires estimés**

Ne nécessite pas de moyens externes spécifiques. A intégrer dans les développements futurs des outils de gestion des opérateurs.

**Groupe de travail : « Mieux connaître les bénéficiaires »  
Recommandation 3**

**Problématique**

Mieux connaître les bénéficiaires

**Thème**

Mieux connaître et diffuser les données quantitatives relatives à la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Exposé des motifs**

Un premier recensement (non exhaustif) des sources de données quantitatives (statistiques) a été réalisé et a montré la difficulté à collecter des données issues de dispositifs locaux pilotés par les collectivités territoriales.

**Recommandation**

Afin d'avoir une vision plus exhaustive complète, il conviendrait que les Comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes inscrivent dans leur démarche de travail la thématique du recueil et de l'échange de données issues des dispositifs locaux.  
Par ailleurs, ces données devraient pouvoir être mises en lien avec les données nationales afin de montrer les complémentarités et détecter les doublons.

**Point de sortie envisagé**

Inscription de cet axe de travail dans les priorités des Comités régionaux de la mobilité.  
Réalisation par chaque Comité régional d'une liste des dispositifs locaux et des données liées.

**Structure porteuse envisagée**

DJEPVA/MCEI, Comités régionaux de la mobilité

**Moyens nécessaires estimés**

Ne nécessite pas de moyens spécifiques. A intégrer dans les axes de travail des Comités régionaux de la mobilité.

**Groupe de travail : « Mieux connaître les bénéficiaires »  
Recommandation 4**

**Problématique**

Mieux connaître les bénéficiaires

**Thème**

Mieux connaître et diffuser les données quantitatives relatives à la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Exposé des motifs**

Un premier recensement (non exhaustif) des sources de données quantitatives (statistiques) a été réalisé et a montré la difficulté à collecter des données fiables car sujettes à doublons ou imprécisions.

**Recommandation**

Il est recommandé d'intégrer la mobilité dans les grandes enquêtes nationales et de proposer au Conseil national de l'information statistique (CNIS) de se saisir de la question pour le cas échéant voir quelles adaptations apporter aux enquêtes nationales précitées.

**Point de sortie envisagé**

Saisine du CNIS  
Intégration d'items relatifs à la mobilité internationale dans les grandes enquêtes statistiques.

**Structure porteuse envisagée**

DJEPVA/MEOS puis CNIS puis INSEE

**Moyens nécessaires estimés**

La saisine du CNIS doit être préparée par un l'un des services statistiques ministériels relevant du décret régissant la statistique publique.

**Groupe de travail : « Mieux connaître les bénéficiaires »  
Recommandation 5**

**Problématique**

Mieux connaître les bénéficiaires

**Thème**

Mieux connaître et diffuser les données quantitatives relatives à la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Exposé des motifs**

Les grandes enquêtes démographiques (CEREQ, INSEE) présentent parfois des variables permettant indirectement d'appréhender la mobilité (activités et lieu de résidence antérieurs à l'étranger, par exemple). Ces informations sont actuellement inexploitées. Elles offrent en revanche l'avantage de présenter une photographie nationale.

**Recommandation**

Une expertise plus fine de ces données pourrait permettre de voir leur pertinence et la faisabilité d'une exploitation secondaire. Il conviendrait que les producteurs de ces enquêtes soient approchés pour amorcer cette analyse.

**Point de sortie envisagé**

Analyse fine des données recueillies dans les enquêtes nationales préalablement repérées  
Intérêts et lacunes de chaque enquête, possibilités d'ajustements  
Exploration des possibilités de mobilisation d'une de ces enquêtes pour mieux appréhender la mobilité des jeunes  
Tests  
Réalisation d'une étude exploitant les données existantes et réropolation

**Structure porteuse envisagée**

DJEPVA/MEOS avec appui de l'INJEP  
Producteurs des enquêtes concernées

**Moyens nécessaires estimés**

Expertise de statisticiens à croiser avec les besoins exprimés selon bilan coûts/avantages

**Groupe de travail :**  
**« Mettre en place des stratégies régionales »**

**Problématique**

Déclinaison territoriale du chantier 10 et coordination des acteurs pour faciliter l'accès aux programmes

**Thème**

Coordination des acteurs au niveau régional pour faciliter l'accès aux programmes à tous les jeunes

**Exposé des motifs**

La mesure 32 du Plan Priorité Jeunesse prévoit de « coordonner les acteurs pour faciliter l'accès aux programmes de mobilité ».

Cette coordination s'entend au niveau national mais doit aussi être déclinée au plan régional en adaptant les actions aux spécificités des territoires. Il s'agit de décloisonner les acteurs et les programmes afin que les jeunes, et leurs accompagnateurs, puissent identifier les dispositifs et les intégrer dans leur parcours (volontariat, formation, emploi,...).

Une stratégie régionale concertée doit être mise en place sous l'égide des Préfets de Région (DRJSCS) et des Conseils régionaux, en partenariat avec les collectivités territoriales, la société civile et les jeunes.

L'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale aura pour mission la co-construction de cette stratégie et devra permettre de rendre lisible l'offre de mobilité au plus près des jeunes afin qu'aucun n'en soit exclu.

**Recommandations**

**Associer tous les acteurs à la mise en œuvre territoriale**

Dans le cadre de la déclinaison territoriale du chantier 10, la mobilisation de tous les acteurs locaux intéressés par la mobilité européenne et internationale des jeunes est indispensable.

Une instruction interministérielle devra permettre de mobiliser l'ensemble des secteurs (formation initiale, formation continue, emploi, éducation non formelle, etc) sur les territoires. Il s'agira de proposer un cadre de référence, adaptable aux réalités locales (souplesse dans la composition des représentations à l'intérieur des collèges, dans la structuration en permettant des possibilités inter régionales).

Il conviendra de préciser clairement – afin de lever toute ambiguïté – l'articulation entre les Comités régionaux de la mobilité et les plateformes régionales, ces dernières étant bien identifiées comme les outils destinés à faciliter la mise en œuvre des actions concrètes du comité (l'information, la formation et l'accompagnement par exemple)

**Cinq étapes de mise en œuvre pouvant être envisagées :**

1. Organiser la gouvernance / à développer sur chaque territoire entre État et Région en tenant compte de l'existant

2. phase d'état des lieux : établir un diagnostic exhaustif de l'offre existante sur les territoires (quelle collectivité ?/quels opérateurs/ quels dispositifs ?/ quels publics bénéficiaires ?/quel(s) impact(s) sur le territoire ?...).
3. définir une stratégie régionale de développement qui tienne compte des spécificités locales tout en répondant aux objectifs du CIJ
4. développer des outils, avec mobilisation du FEJ, (dont la plateforme régionale de mobilité qui peut être dématérialisée) qui doivent s'inscrire en cohérence avec le ou les outils nationaux et identifier des opérateurs/porteurs régionaux pertinents. Il conviendra néanmoins de bien piloter ces outils (Etat Région) et veiller à en limiter strictement le nombre pour éviter la dispersion et le manque de cohérence (recommandation plutôt un seul outil par Région).
5. coordonner un plan de formation des acteurs de jeunesse à l'échelle du territoire régional afin d'optimiser la portée de toute mobilité pour un jeune (3 phases distinctes : « avant », « pendant » et « après »).

### Points de sortie envisagés

- Instruction interministérielle
- Comités régionaux de la mobilité
- Plans régionaux de la mobilité
- Plateformes régionales de la mobilité

### Structures porteuses envisagée

DRJSCS et Conseils régionaux en association avec les rectorats

Le Comité régional de la mobilité européenne et internationale pour le pilotage politique global de la démarche. Cette dernière pouvant s'appuyant sur deux déclinaisons opérationnelles :

#### 1. Une instance assurant le pilotage stratégique :

Elle pourrait être composée des différents services de l'Etat (EN, DRAAF, DIRECCTE...) et des directions concernées de chaque Conseil régional, des deux agences ERASMUS +, des têtes de réseaux associatifs régionaux (CRIJ, CRAJEP, URML, CROS, URACS...) et des associations qui œuvrent spécifiquement dans ce champ, des structures référentes SVE, d'organismes ad hoc (OFAJ, OFQJ, RESACOOOP...), des partenaires sociaux, des différents niveaux de collectivités territoriales, des chambres consulaires, du CESER et des jeunes bénéficiaires.

#### 2. Des groupes de travail thématiques avec les opérateurs de proximité

### Moyens nécessaires estimés

- Mobilisation financière du FEJ (fonds dédiés à la mise en œuvre des plateformes)
- Mobilisation éventuelles de différentes ressources Etat-Région (financière, ressources humaines, moyens techniques...), autres niveaux de collectivités territoriales, autres partenaires de la mobilité internationale des jeunes sur le territoire régional
- Mobilisation CPER ?
- Mobilisation éventuelle de fonds de formation professionnelle

**Groupe de travail**  
**« Rendre l'offre de mobilité plus visible et lisible »**  
**Recommandation 1**

**Problématique**

Rendre l'offre de mobilité plus visible et lisible

**Thème**

Permettre une meilleure visibilité des dispositifs et programmes de mobilités sur Internet

**Exposé des motifs**

Les acteurs ont constaté l'absence d'un site permettant une visibilité de l'ensemble des dispositifs et programmes de mobilité. De nombreux supports de communication existent mais il convient de mutualiser un premier niveau d'information afin de les rendre plus accessibles aux jeunes à la recherche d'un parcours de mobilité.

**Recommandation**

Il est recommandé de créer un site Internet grand public de type portail, composé de deux espaces :

- Un espace à l'attention des jeunes articulé autour d'un moteur de recherche avancé tenant compte de leurs profils et présentant l'offre la plus exhaustive possible,
- Un espace à l'attention des professionnels axé sur la mise à disposition de contenus riches (réglementations, chiffres clés, conseils aux porteurs de projets...).

**Point de sortie envisagé**

Réalisation d'un portail (internet et version mobile) grand public

**Structure porteuse envisagée**

Ministère chargé de la jeunesse

**Moyens nécessaires estimés**

150 000 €

**Groupe de travail**  
**« Rendre l'offre de mobilité plus visible et lisible »**  
**Recommandation 2**

**Problématique**

Rendre l'offre de mobilité plus visible

**Thème**

Sensibilisation par les pairs à la mobilité européenne et internationale

**Exposé des motifs**

Il existe divers réseaux de jeunes en mobilité ou ayant bénéficié de la mobilité qui interviennent auprès de leurs pairs pour les sensibiliser. Chaque réseau a pu développer des outils et des projets qui pourraient être partagés. Des actions communes pourraient être aussi envisagées.

**Recommandation**

Il est recommandé que les réseaux organisés de jeunes bénéficiaires de la mobilité entament une réflexion en vue, d'une part, de développer des actions de mutualisation et de partage de bonnes pratiques et, d'autre part, de construire des interventions conjointes auprès des jeunes, dans leurs lieux de vie (établissements scolaires, universités, associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire.

**Point de sortie envisagé**

Constitution d'un groupe de travail spécifique  
Réunion commune des réseaux  
Mise en réseau sur le territoire régional dans le cadre des comités régionaux de la mobilité  
Réalisation de guides pédagogiques conjoints

**Structure porteuse envisagée**

IXESN-France, VE-France, réseau des jeunes ambassadeurs de l'OFAJ, réseau des Alumni OFAJ et OFQJ, Jeunes européens France, Parlement européen des jeunes...

**Moyens nécessaires estimés**

**Groupe de travail**  
**« Rendre l'offre de mobilité plus visible et lisible »**  
**Recommandation 3**

**Problématique**

Rendre l'offre de mobilité plus visible

**Thème**

Sensibilisation des encadrants de jeunesse à la mobilité européenne et internationale

**Exposé des motifs**

Les acteurs ont constaté qu'un des premiers freins à la mobilité est la méconnaissance par les encadrants de jeunesse (enseignants, animateurs, conseillers, éducateurs...) des dispositifs et programmes, des atouts et des apports d'une expérience de mobilité pour les jeunes et en particulier pour ceux ayant moins d'opportunité.

**Recommandation**

La systématisation de période de mobilité dans la formation des encadrants de jeunesse constitue une première réponse à ce constat. Il convient également de favoriser la meilleure connaissance des apports de la mobilité européenne et internationale pour les jeunes dans leur parcours d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle. S'y ajoute la nécessité de mieux faire connaître les dispositifs et programmes de mobilité.

**Points de sortie envisagés**

Réforme du BAFA permettant la réalisation du premier stage pratique à l'étranger  
Mise en place d'un espace dédié aux professionnels au sein du portail internet  
Constitution d'un groupe de travail spécifique sur la thématique

**Structure porteuse envisagée**

Tous mais plus particulièrement MENSUR, MAAF, APCMA, MDFVJS

**Moyens nécessaires estimés**

**Groupe de travail**  
**Mieux reconnaître les acquis de l'expérience de mobilité**  
**Recommandation 1**

**Problématique**

Mieux reconnaître les acquis de la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Thème**

Valorisation sociale des expériences de mobilité auprès des entreprises et des partenaires sociaux

**Exposé des motifs**

Il faut davantage se préoccuper du retour des jeunes ayant expérimenté une mobilité : aider les jeunes à décrire et identifier ce qu'ils ont acquis. Par ailleurs, actuellement, le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant ; la certification de l'éducation non formelle reste en suspens. Les acteurs ont constaté que les acquis de la mobilité restent insuffisamment pris en compte par les entreprises, les partenaires sociaux, les secteurs de l'éducation formelle et de la formation professionnelle, notamment dans les processus de recrutement des jeunes et, en particulier des jeunes ayant moins d'opportunité. Les acteurs se sont questionnés : Quelles sont les compétences non formelles acquises pendant une expérience de mobilité ? Sous quelles formes ces compétences acquises devraient elles être présentées pour que les expériences de mobilité soient valorisées dans les cursus de formation (création de passerelles entre le monde de l'éducation formelle, de la formation professionnelle et de l'éducation non formelle), mais également au moment d'une embauche ?

**Recommandation**

Une réflexion stratégique doit être conduite pour accroître la prise en compte du secteur des acquis non formels par les secteurs de l'éducation formelle, de la formation professionnelle et le monde de l'entreprise. Des actions de sensibilisation à la plus value de la mobilité auprès des représentants du monde de l'entreprise devraient être menées.

**Points de sortie envisagés**

- solliciter le Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour qu'il émette un avis sur une plus grande mobilisation du monde de l'entreprise,
- initier des événements de communication par les pairs ciblant les entrepreneurs,
- mettre en place des tutorats /mentorats, sur le modèle de l'Institut du Service civique, pour mettre en lien les jeunes bénéficiaires de la mobilité et les professionnels du monde de l'entreprise,
- lancer un groupe de travail interministériel pour intégrer la mobilité non-formelle dans les cursus formels en s'appuyant sur le système ECVET.

**Structure porteuse envisagée**

Tous mais plus particulièrement MDFVJS, Pole Emploi, APCMA, CESE, MENSUR, MAAF, ARF

**Moyens nécessaires estimés**

**Groupe de travail**  
**Mieux reconnaître les acquis de l'expérience de mobilité**  
**Recommandation 2**

**Problématique**

Mieux reconnaître les acquis de la mobilité européenne et internationale des jeunes

**Thème**

Formation des encadrants de jeunesse aux enjeux de la mobilité et aux programmes afférents.

**Exposé des motifs**

Pour accroître et diversifier le nombre de jeunes bénéficiaires de la mobilité, il est nécessaire de les informer, les sensibiliser et les accompagner dans leur parcours. A cet effet, les adultes de référence (enseignants, conseillers en missions locales, informateurs jeunesse, animateurs sportifs et de jeunesse, etc) devraient eux-mêmes être sensibilisés et formés aux enjeux de la mobilité, aux acquis qu'elle favorise et aux programmes et mesures d'accompagnement existants afférents.

**Recommandation**

Les membres du groupe recommandent de mettre en place un système d'unité de compétences acquises à l'occasion de la formation initiale ou continue des personnes travaillant régulièrement avec des jeunes et plus précisément de :

- de mettre en réseau, au niveau local, les encadrants de jeunesse et les structures de mobilité afin de les faire monter en compétence,
- d'intégrer dans la formation initiale des encadrants de jeunesse un module relatif à la mobilité européenne et internationale,
- de profiter des évolutions actuelles (ECVET) pour intégrer la mobilité dans le référentiel métier des enseignants du MAAF,
- d'intégrer une séquence de sensibilisation dans la révision de la formation initiale des enseignants dans le cadre du lancement des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation du MENSUR.

**Points de sortie envisagés**

- Constituer un groupe de travail avec les ministères certificateurs (MENSUR, MAAF, MDFVJS) pour intégrer les compétences relatives à la mobilité dans les formations initiales et continues
- Veiller à intégrer la dimension « formation » dans les comités régionaux et dans l'instruction interministérielle

**Structure porteuse envisagée**

Tous mais plus particulièrement MDFVJS, MENSUR, MAAF, ARF

**Moyens nécessaires estimés**

